

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 380

présenté par

M. Wulfranc, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaing,
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 12 par la phrase suivante :

« L'État réaffirme dans ce cadre son engagement au maintien de la liaison de fret ferroviaire entre Perpignan et Rungis ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression du train des primeurs entre Perpignan et Rungis serait inconcevable et inacceptable. Cet amendement vise en conséquence à inscrire dans la loi l'engagement de l'État à sauver cette ligne dont la suppression aurait pour conséquence de jeter 10 000 camions supplémentaires sur nos routes.